

LES ATTAQUES

infos



Bulletin municipal - 1^{er} trimestre 2021 - n°25

Le conseil municipal vous adresse ses meilleurs voeux



A l'aube de cette année 2021, dans un contexte sanitaire encore bien compliqué, je souhaite avant tout, la santé à chaque Attaquois. Je formule le vœu d'une sortie rapide de cette crise sanitaire pour retrouver le plaisir de la vie sociale animée dans notre commune.

Vous nous avez élus le 15 mars dernier et nous vous remercions pour votre confiance.

La disponibilité à l'écoute de tous les Attaquois, est la seule consigne qui anime l'équipe municipale. Je remercie les adjoints – Odile CORDIER, Alain LEMIERE, Véronique SEYS et Stéphane COUTURIER qui partagent ma vision.

Merci également à tous les agents de la commune qui mettent en œuvre chaque jour les actions municipales dans leurs services respectifs.

Nous avons entamé ce nouveau mandat dans des conditions très exceptionnelles : Au lendemain de notre élection, nous étions confinés !

Nous avons alors immédiatement déployé toute notre énergie pour organiser l'aide indispensable à nos habitants.

Avec Odile CORDIER, nous avons géré le plus urgent : assurer une veille auprès de nos aînés vulnérables. Et nous sommes actuellement à nouveau mobilisés pour les aider à la prise de rendez-vous vaccinal qui est malheureusement retardé par rapport aux premières annonces. (voir page 10).

Dès le premier confinement, Claudine JOLY a su mobiliser les couturières de son association pour fabriquer les masques en tissu que nous vous avons distribués gratuitement le plus rapidement possible.

Dès le 12 mai, premier jour de sortie du confinement, toutes les classes et tous les services périscolaires étaient prêts pour l'accueil des enfants à l'école. Je tire un grand coup de chapeau à l'ensemble de l'équipe enseignante et au personnel municipal qui ont mis en place un protocole sanitaire des plus rigoureux.

Le Conseil a enfin pu se réunir le 26 mai, pour me confirmer au poste de maire et pour élire les adjoints. Nous avons alors composé les commissions de travail avec l'ensemble des conseillers municipaux pour préparer les actions à mener. Et je peux vous assurer de l'engagement de tous les élus que je remercie.

Les adjoints, Stéphane COUTURIER et Alain LEMIERE ont immédiatement piloté leurs missions : sur les voiries et le patrimoine communal.

Et c'est dans ce contexte difficile de crise, que nos commerçants les plus durement impactés nous ont toutefois fait part de la solidarité des Attaquois qui ont passé des commandes pour soutenir leur activité.

C'est également avec les commerçants de la commune que Véronique SEYS adjointe aux affaires sociales a préparé avec les élus du CCAS la composition du colis de Noël offert aux 380 aînés de la commune.

Et les Attaquois, vous avez encore fait preuve d'une grande générosité en 2020 : 89 donateurs de sang. Fin novembre, 400 jouets collectés auprès des familles ont été remis à la Croix Rouge.

Et un exploit place notre commune en tête de tous les palmarès : 1 Tonne et 431 kg de collecte alimentaire ont été remis à l'A.E.C.

MERCI à vous tous pour cette extraordinaire solidarité.

Heureusement, la première vague de crise n'a pas anéanti toutes les énergies, une nouvelle association « J'habite à L.A » a vu le jour pour l'animation de la commune. Elle nous avait concocté un super programme pour une Fête en plein air à la rentrée. C'était sans compter avec

SOMMAIRE

- La vie communale 2
- La vie des assos 8
- Grand Calais Terres & Mers 8
- Infos pratiques 11
- Tribune 13
- État civil 14
- Clin d'oeil 14
- Connaissez-vous 16

GRAND
CALAIS
Terres & Mers



la 2ème vague et le re confinement.

Mais restons optimistes : dès que nous sortons de cette crise, tout est prêt pour un grand RV festif. Je remercie les bénévoles qui se sont investis aux côtés d'Axel DUTRIE, président de l'association.

L'année 2020 a été celle de l'anniversaire de création de 2 entreprises emblématiques de la commune : 40 ans pour la casse du Coin des Picards par la famille VAMPLUS et 25 ans pour la boulangerie-pâtisserie DEJONGHE. Nous les félicitons de contribuer à la notoriété de notre commune.

En 2021, au plan des travaux, nous allons entreprendre des aménagements pour la sécurité routière (limitation de vitesse, signalisation, et organisation du stationnement) sur le Contre Halage, la route d'Andres, la rue de l'Espérance, au Vinfil et à la Rivière Neuve.

La rénovation d'un bâtiment est également prévue à l'école (toiture et fenêtres) pour économie d'énergie.

Nous savons qu'il restera beaucoup à faire. Et c'est sur toute la durée de notre mandat que nous programmerons les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie, sur l'ensemble de la commune.

Mais en respectant les contraintes budgétaires d'équilibre afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

En 2020, la médiathèque municipale a fait l'objet d'une réorganisation complète : réaménagement intérieur, nouveaux horaires, et renforcement de l'équipe de bénévoles.

Je vous invite à y faire un tour, vous découvrirez un lieu très agréable de convivialité.

Dès le mois de février, vous pourrez tous, jeunes et moins jeunes, y participer

à des ateliers d'initiation au numérique.

Je vous confirme également la création de la chorale... Dès que possible.

Et bien sûr, vous pourrez toujours inscrire vos enfants aux ateliers manuels du mercredi matin.

Reste à vous parler du plus emblématique de nos projets communaux : l'installation d'un cabinet de téléconsultation médicale.

Il devrait ouvrir à côté du parking de la mairie au 1er semestre. Un infirmier libéral assurera l'accueil des patients. Il établira la liaison à distance avec une plateforme de médecins pour organiser votre consultation.

Nous avons pris l'initiative de ce projet innovant, après avoir proposé gratuitement un local pour l'accueil d'un médecin généraliste. Sans aucun retour.

Et il nous semble primordial aujourd'hui, d'apporter ce service médical de premiers soins aux Attaquois, dans leur commune. (voir page 7)

En vous assurant de l'engagement des élus, toute l'année à votre service, je vais maintenant conclure sur un message d'espoir : Unissons nos talents pour construire 2021 ! Soyons civiques, respectons l'autre, respectons l'espace public pour bien vivre ensemble, et surtout : restons solidaires.

C'est dans cet esprit, que pour bien démarrer l'année, nous allons distribuer dans chaque foyer attaquois une carte de vœux qui vous permettra de participer à une grande tombola.

400 bons d'achat dans les commerces de la commune seront à gagner, ainsi que des cadeaux pratiques.

Alors, je vous dis Bonne chance ! Et à très bientôt

Le Maire, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

LA VIE COMMUNALE

• CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

Absents excusés : C. ANSEL (pouvoir à V. SEYS), N. DUVIEUXBOURG (pouvoir à N. DENIELE), C. DUVIVIER (pouvoir à N. DENIELE), P.L. LEFEBVRE (pouvoir à V. SEYS), J.P. VASSEUR (pouvoir à V. VAMPLUS).

» INFORMATIONS

- Communication du rapport annuel 2019 de Grand Calais Terres & Mers sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets — (en ligne sur le site de l'agglomération)

- Adhésion à l'association des Chemins du Nord Pas-de-Calais Picardie

Cette association de défense des chemins ruraux permet aux communes de mieux connaître leur patrimoine et de le valoriser. Cette démarche permet également de solliciter des aides régionales pour les aménager. Coût de l'adhésion 50€.

- Signature d'une convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour un food truck le mercredi soir, place de l'église (à la sortie de la crise sanitaire pour les restaurants).

» FINANCES

- Créances à admettre en non-valeur

- Avenant à la convention attribuant les aides économiques aux commerces

dans le cadre de la crise sanitaire

Des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place aux niveaux européen, national, régional et local. Grand Calais Terres & Mers a mis en place des aides exceptionnelles, grâce à un Fonds de Soutien aux entreprises du territoire, pour accorder des subventions allant jusqu'à 2 000 €. L'agglomération n'ayant pas la compétence juridique pour intervenir en soutien aux commerces, la délégation du fonds a été faite aux communes. (Délibération du 02/07/2020). Il soutient les entreprises ayant eu une baisse de Chiffre d'Affaires lors du confinement. Vu les dernières dispositions nationales, les conditions d'octroi seront adaptées, en modifiant les périodes de référence pour analyser la baisse de CA liée au 2nd confinement. La délégation est prolongée jusqu'au 30/06/2021.

- Adhésion au groupement de commande Formations du personnel de Grand Calais Terres & Mers

11 communes de l'agglomération souhaitent mettre en commun leur procédure d'achat de prestations de formation du personnel. Les besoins de notre commune concernent 3 lots.

Formation initiale et de recyclage à l'habilitation électrique BSBE Manœuvre-Formation à la conduite de PEMP (FI et recyclage) + examen du CACES R 486 Cat B

Formation AIPR (Autorisation d'Intervention à proximité des réseaux) Concepteur débutant

Ces accords-cadres sont conclus jusqu'au 31/12/ 2021 et reconductibles tacitement 3 fois.

- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité de la Fédération Départementale de l'énergie du Pas-de-Calais

Les collectivités sont tenues de recourir aux procédures du code des marchés publics pour sélectionner leurs prestataires en énergie. La FDE a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, dont elle est le coordonnateur. La FDE va lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVa afin de bénéficier du meilleur prix de marché. Ce marché commencera le 1er/11/ 2021 pour une durée de 38 mois.

- Convention avec la 5e section des Wateringues pour les travaux de réparation de la berge rue Cordier

Un affaissement de la berge rue Cordier nous a contraints à interdire la circulation sur une partie de cette voie, car elle était menacée. Après une discussion technique avec les Wateringues sur les travaux à entreprendre, il a été décidé de remettre en forme le talus par la mise en place de 25 tonnes de marne. Le propriétaire des champs attenants devra installer un système de redirection du flux de sa pompe d'irrigation. Le montant total des travaux est de 800 € HT, répartis à 50% entre les wateringues et la commune.

- Demande de fonds de concours à Grand Calais pour l'aménagement de places de stationnement dans la Zone d'activités Rue de Strasbourg (ci-dessous)

Le plan de financement prévisionnel de l'aménagement est le suivant :

Dépenses Travaux d'aménagement 5 000 HT

Recettes Fonds de concours de l'agglo 2 200 € ; autofinancement 2 800 €

- Demande de subvention DETR pour 2021 - Aménagement de la place de la République

La place de la République compte 30 places de stationnement. Les commerces à proximité ont une excellente réputation, qui dépasse largement le territoire communal. Cela engendre un besoin de stationnement très important pour accueillir la clientèle. De nombreuses voitures stationnent sur le trottoir Route d'Andres, entravent la circulation des piétons et gênent celle des voitures. Il est proposé de réaménager la Place de la République pour augmenter sa capacité de stationnement à 46 places.

Dépenses prévisionnelles HT

TRAVAUX DE VOIRIE	24 015,00 €
TRAVAUX DE SIGNALISATION	6 509,55 €
TOTAL	30 524,55 €

Recettes prévisionnelles

DETR	6 104,91 €
AUTOFINANCEMENT	24 419,64 €
TOTAL	30 524,55 €

- Demande de subventions DETR et DSIL 2021 - Rénovation du bâtiment de l'école élémentaire

Le bâtiment de l'école qui accueille les classes de CP et de CE1, nécessite d'importants travaux. La toiture doit être complètement renouvelée pour une meilleure étanchéité et isolation. Les fenêtres doivent être remplacées, car elles ont une faible capacité d'isolation thermique.

Dépenses prévisionnelles HT

TRAVAUX DE COUVERTURE	57 099,28 €
REPLACEMENT DE 16 FENÊTRES ET 2 PORTES	34 469,73 €
TOTAL	91 569,01 €

Recettes prévisionnelles

DSIL	50 362,95 €
DETR	22 892,25 €
AUTOFINANCEMENT	18 313,81 €
TOTAL HT	91 569,01 €

LES TRAVAUX

Dans la zone d'activités des Estaches un nouveau totem a été posé début décembre pour signaler l'entrée de la zone depuis la RD 943.

Par ailleurs, l'attractivité et l'affluence dans la zone d'activités engendrent un besoin de stationnement important pour les salariés, les clients, les entreprises et les habitations à proximité. L'aménagement de 4 places de stationnement pour véhicules légers Rue de Strasbourg (à l'entrée de la ZA) a été réalisé en accotement, sans empiéter sur la largeur de la chaussée.



LE RECENSEMENT



Le recensement de la population qui était prévu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté en 2022.

En effet le recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, même s'ils sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire actuelle. D'autres solutions comme une collecte uniquement par Internet ou la substitution par des enquêtes téléphoniques ont été étudiées mais ne permettent pas de garantir l'exhaustivité et la qualité des résultats. Le recensement est donc reporté en janvier et février 2022.

Pour rappel, le recensement de la population permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français et fournit des informations statistiques. Il permet aussi de définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, de prévoir les équipements collectifs...

• LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Élus et membres de l'association des anciens combattants (dans la limite des 10 personnes autorisées par la préfecture), se sont retrouvés au monument aux morts pour rendre hommage aux poilus et victimes de la guerre 14/18. Jean-Noël GOURLAY assisté de René LAURENT a procédé à l'appel aux morts. Cette année en plus des noms des victimes Attaquoises, et à la demande du Ministère, un hommage a été rendu aux militaires morts pour la France en 2019, lors de l'appel aux morts par le président des anciens combattants.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs par les ACPG, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE a lu le message officiel rappelant que la sépulture du Soldat inconnu est devenue un lieu de recueillement national, son tombeau est le symbole de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Pour rappel 8 millions de soldats ont combattu sous les couleurs de notre drapeau et 1 400 000 tombèrent au champ d'honneur lors de la première guerre.



• LE CENTENAIRE DE NOTRE MONUMENT AUX MORTS

Dans les années 1920/1925 ce sont 35 000 monuments aux morts qui sont érigés malgré les difficultés de la reconstruction du pays. Le monument aux morts de notre commune, qui représente un Poilu, le fusil au repos serré entre ses mains, le canon appuyé sur la poitrine, vient de fêter son centième anniversaire puisqu'il a été érigé en 1920.

Le monument a été restauré en 2016. La couleur d'origine a été retrouvée. L'emblème qui représente un casque de poilu, des feuilles de laurier et de chêne, a également été restauré et remis en place. Aujourd'hui les Attaquois peuvent admirer ce lieu de recueillement tel qu'il était à l'origine, il y a 100 ans.

DISTRIBUTION DU COLIS DE NOËL

381 Attaquois de plus de 65 ans ont bénéficié du colis de Noël ou des bons d'achat offerts par le CCAS de la commune. Le colis avec ses produits frais a été composé chez les commerçants attaquois. Les bons d'achat sont valables dans tous les commerces de la commune jusqu'au 31 mars. Les élus et les administrateurs du CCAS ont reçu les aînés à la salle polyvalente le vendredi 18 décembre en suivant un protocole sanitaire très strict. En supplément de leurs colis ou bons, les aînés ont eu l'agréable surprise de recevoir un Mug sérigraphié au logo de la commune.



Distribution par les élus et membres du CCAS

Exceptionnellement cette année, compte tenu de la crise sanitaire, les élus n'ont pas rendu visite aux doyens Mme Yvonne GOUVERNEUR et M. Éloi DAGBERT. Les doyens ont cependant reçu les cadeaux qui accompagnent comme à l'accoutumée leur colis et qui ont été retirés par leurs enfants.

A l'heure où nous publions le journal, nous avons la peine de vous annoncer que notre doyenne Madame GOUVERNEUR nous a quittés le samedi 9 janvier dans sa 98ème année.



Sandrine est venue retirer le colis de son papa, notre doyen M. Éloi DAGBERT

• À LA CANTINE ON A FÊTÉ NOËL ET LES ROIS

Nous nous attachons en permanence à choyer les enfants à la cantine. En leur composant toute l'année des menus équilibrés et à leur goût, cuisinés sur place avec les produits locaux. Nous tirons un grand coup de chapeau à nos agents communaux qui mettent tout en œuvre pour cela. Et bien sûr, nous ne manquons jamais de célébrer toutes les fêtes qui passent.

C'est ainsi que le dernier jour avant les vacances de Noël, les enfants ont dégusté un repas de fête avec rôti de dinde de chez Matringhem, petits pois carottes et pommes duchesse, bûche pâtissière de chez Dejonghe, et Intermarché leur a offert un Père-Noël en chocolat pour le goûter. Pour ce repas de Noël tous les enfants ont été invités par les dames de la cantine à porter un accessoire ou un pull de Noël ce qui a donné une dimension hyper festive à ce repas.

À la rentrée, le vendredi 8 janvier, pour le dessert, les enfants ont tiré les rois avec la galette de chez Dejonghe. Ambiance assurée pour ce rendez-vous : les enfants ont scandé « La galette ! La galette ! La galette ! » en tapant des deux mains sur la table. On a aussi constaté plusieurs façons de la manger : il y a ceux qui la dégustent et ceux qui la dévorent ou encore ceux qui ouvrent la galette pour découvrir au plus vite s'ils ont eu la fève et s'ils seront couronnés.

En ce qui concerne les mesures sanitaires annoncées le 14 janvier, nous tenons à rassurer tous les parents : notre accueil des enfants à la cantine n'a pas été modifié car nous appliquons depuis longtemps les mesures recommandées : Ne pas mélanger les classes. Nos agents veillent seulement au port du masque à table.



ATELIER DE NOËL À LA GARDERIE

Nos enfants profitent toute l'année de nombreux ateliers de création manuelle organisés par Claudie. Ils sont accompagnés par l'équipe pour réaliser à chaque période scolaire, un objet en rapport avec la saison ou les fêtes.

Outre le fait d'avoir passé de façon agréable ces heures de garderie avant ou après l'école, les enfants sont très fiers d'offrir leur création aux parents. C'est ainsi que pour Noël, ils ont rapporté un Père-Noël en 3D qui portait sur le dos un sac rempli... de chocolats !

• À L'ÉCOLE

Malgré le confinement, la mairie avait chargé le Père-Noël de passer à l'école pour déposer le cadeau collectif des classes de maternelles mais également des chocolats pour tous les élèves. Les enfants ont découvert ces présents en arrivant le vendredi 18 décembre au matin. Cette année les écoliers n'ont pas pu accueillir le Père-Noël dans leur classe, mais ils l'ont remercié en dégustant leur chocolat.



PROTÉGEONS L'ACCÈS À L'ÉCOLE

Pour respecter les consignes sanitaires depuis la rentrée des vacances de Toussaint, l'accès des enfants à l'école se fait à une entrée différente par classe, afin d'éviter le croisement des élèves.

Nous avons immédiatement reçu de nombreuses plaintes en mairie pour les stationnements qui obstruent le passage des piétons sur le trottoir, ou sur la route en bloquant la circulation parce que les parents ne descendent pas de voiture devant la porte de la classe.

Nous avons adressé fin novembre une note de recommandation aux familles pour éviter ces désagréments.

Malgré cela les conflits subsistent. Il faut bien comprendre que l'espace public devant l'école ne permettra jamais d'organiser la dépose en « drive » sans

gêner la circulation, ni de stationner en même temps les 144 véhicules des familles qui conduisent les enfants !

Nous recommandons donc aux parents de chercher des solutions simples. Peut-être en amont de l'horaire de l'école, pour stationner leur véhicule sur les parkings à proximité, en faisant quelques dizaines de mètres à pied pour amener l'enfant à la porte de sa classe.

Les dernières plaintes reçues en mairie font état de mise en danger des enfants sur la voie publique : alors, nous vous exhortons au civisme et à la solidarité.

Et espérons pouvoir compter sur le bon sens commun.

Merci pour les enfants.

• LES ATELIERS À LA MÉDIATHÈQUE



Le second confinement n'a pas permis d'ouvrir la médiathèque pour l'atelier « Rêver un peu, beaucoup... », cependant Claudie a réalisé un tuto que nous avons diffusé sur notre page Facebook et sur notre site afin que parents et enfants puissent quand même se lancer dans la création d'un attrape-rêve.

L'atelier « En route vers la magie de Noël » a été décalé au 16 décembre, ce qui a permis à Claudie de rassembler à nouveau enfants et parents, avec tout le matériel nécessaire pour réaliser la couronne de bienvenue pour Noël. C'est toujours dans une ambiance de bienvenue et de partage que les familles sont accueillies à la médiathèque pour les ateliers des enfants le mercredi matin. Un bon moment assuré !

Mercredi 13 janvier, l'atelier « Comme un arc-en-ciel » a permis aux enfants de réaliser un hexaflexagone, plus communément appelée une cocotte en papier. Cet atelier a fait travailler les méninges et la dextérité des jeunes participants.

Les prochains ateliers :

- Mercredi 10 février « Préparons mardi gras »
Fabrication d'un masque de carnaval
- Mercredi 10 mars « Une poule sur un mur qui picore... »
Réalisation d'une poule
- Mercredi 14 avril « Ainsi font, font, font... »
Création d'une marionnette
- Mercredi 19 mai « Cui-cui »
Fabrication d'une mangeoire à oiseaux
- Mercredi 16 juin « League des champions ! »
Construction d'un mini Baby-Foot



• CHORALE

Vous avez envie de chanter ? La médiathèque va programmer un atelier où vous pourrez rencontrer tous les Attaquois amateurs de chant, toutes générations confondues.

Anne GIRAULT, bénévole à la médiathèque, musicienne, sera le chef de chœur qui guidera le groupe pour interpréter tous les registres que les participants choisiront ensemble : variétés, chants traditionnels, etc.

Pour intégrer la chorale, pas de condition d'âge, homme ou femme, nous vous attendons tous avec seulement l'envie de chanter en groupe.

Une réunion d'information sera programmée dès que possible. La réunion aura pour but d'échanger sur une programmation et un rythme de répétitions pour pouvoir lancer la démarche.

Nous invitons dès aujourd'hui toutes les personnes intéressées à contacter la mairie pour laisser vos coordonnées. 03.21.82.29.76. Nous vous confirmerons la date du RV.

• UN ATELIER D'INITIATION AU NUMÉRIQUE POUR TOUS, PROGRAMMÉ EN FÉVRIER

La médiathèque met en place un atelier hebdomadaire d'initiation à l'informatique en partenariat avec Unis-Cité.

Association pionnière du service civique, Unis Cité offre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans la possibilité de s'engager pendant 8 mois sur des missions d'intérêt général. 72 jeunes interviennent sur le Calaisis jusqu'en juin 2021 pour effectuer des actions de citoyenneté, de solidarité, de bien-être, intergénérationnelles, de découverte des nouvelles technologies... C'est dans ce cadre que deux jeunes interviendront dans le domaine du numérique pour animer les ateliers mis en place la médiathèque.

L'objectif est d'accompagner toutes les personnes qui souhaitent améliorer ou apprendre l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Comment chercher sur Internet, comment envoyer un mail, comment passer une commande en toute sécurité, accomplir des formalités administratives (sécurité sociale, renouvellement carte d'identité...).

• LES JARDINS PARTAGÉS

Les beaux jours vont revenir et avec eux l'envie de jardiner. Si vous êtes amateur de jardinage, que vous avez envie d'échanger avec d'autres jardiniers ou besoin de conseil pour vous initier au jardinage... cette offre est faite pour vous !

Depuis 2018, la commune met gratuitement à la disposition des Attaquois, une parcelle de jardins partagés. Pour bénéficier de l'un des 12 emplacements situés derrière le cimetière de 70 m² ou 35 m², il suffit de signer une convention avec la mairie (pour un an renouvelable).

Il faut par contre s'engager à pratiquer une culture raisonnée dans le respect de l'environnement et d'entretenir la parcelle qui se trouve dans un espace collectif. La commune met à disposition des jardiniers un point d'eau et un local pour ranger le matériel.

N'hésitez pas à appeler la mairie pour réserver un emplacement.

Comment utiliser des applications telles Facebook, Messenger, WhatsApp, etc. qui se développent et qui permettent d'échanger en réseau.

Bien entendu cette liste n'est pas exhaustive, chaque participant pourra exposer son besoin et bénéficier du savoir-faire des animateurs du groupe.

Ces ateliers seront gratuits. Pour y participer, l'inscription est obligatoire en appelant la mairie au 03.21.82.29.76. Le nombre de personnes par groupe sera limité pour des raisons d'efficacité et de protocole sanitaire.

Vous viendrez avec votre ordinateur, tablette ou smartphone. Si vous n'êtes pas équipé, 4 ordinateurs peuvent être mis à disposition sur place.

Les premières séances se dérouleront le jeudi de 15h à 16h30. Selon le succès de l'atelier une seconde date pourrait être programmée dans la semaine.

Les prochaines dates : 11, 18 et 25 février - 11 et 18 mars - 1er avril
Inscrivez-vous dès maintenant !



Comme Nataliya et Irina cultivez votre parcelle et vos envies !

L'OUVERTURE D'UN CABINET DE TELECONSULTATION MÉDICALE

L'un des grands projets de la commune pour 2021 est la création d'un cabinet de télé-médecine qui va ouvrir dans le courant du 1er semestre.

Un bâtiment modulaire en bois, aux normes énergétiques RT 2012 va être installé à l'arrière de la mairie en accès direct sur le parking. Il sera aménagé avec une salle d'attente, des sanitaires, un bureau pour l'accueil et un autre pour la téléconsultation. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Le cabinet sera ouvert selon des plages horaires de consultation tous les jours de la semaine et le samedi. Il sera également possible de consulter sur rendez-vous préalable.

Le concept est celui d'une mise en relation avec un pôle de médecins adhérant à ce système de connexion à distance. Un infirmier libéral accueillera le patient à son arrivée pour préparer le dossier administratif. Il présentera au patient la liste des médecins disponibles à l'heure de la consultation. Selon le choix du patient, il l'accompagnera dans le bureau voisin pour établir le lien en visio-conférence avec le médecin devant un grand écran équipé de haut-parleurs.

A ce moment-là, le patient pourra choisir de consulter seul ou de se faire accompagner par l'infirmier pour manipuler les outils de diagnostic connectés (stéthoscope, tensiomètre, balance, thermomètre, dermatoscope...) et s'assurer de leur bonne utilisation pour permettre au médecin à distance d'établir son diagnostic.

L'ordinateur auquel il sera connecté éditra l'ordonnance, l'arrêt de travail, la prescription d'examen complémentaires, etc. Les consultations seront prises en charge avec la Carte vitale.

Un panel de médecins généralistes et spécialistes (pédiatre, ORL, cardiologue, psychiatre, naturopathe, diététicien...) seront consultables sur la plateforme.

La mairie passera une convention avec l'infirmier pour fixer les conditions d'exploitation de ce cabinet de téléconsultation. Son intervention sera exclusivement limitée à l'accueil des patients et à leur accompagnement à la consultation sur la plateforme en ligne. En aucun cas, il n'effectuera de soins infirmiers sur place. Les Attaquois continueront de faire appel à leurs infirmiers et infirmières libérales attirés pour les soins à domicile.

Nous avons décidé de lancer ce projet innovant après avoir offert la mise à disposition gratuite d'un local communal pour l'implantation d'un médecin, sans aucun retour à notre annonce. Nous estimons qu'il est de notre mission d'élus de proposer aux Attaquois, cette possibilité de consultation médicale de premiers soins, dans leur commune.

Nous avons sollicité et obtenu l'accord du Département et de l'Agglomération pour des aides au financement de notre projet.

Nous n'attendons plus que la clôture de l'instruction du permis de construire pour pouvoir vous annoncer la date d'ouverture.

Alors, à très bientôt !

Dans le contexte sanitaire actuel, nos associations n'ont pas pu poursuivre leurs activités. Au niveau sportif, seul le Club de basket avait repris les entraînements en décembre pour les jeunes de moins de 18 ans. Les dernières mesures annoncées le 14 janvier interdisent à nouveau la pratique sportive en intérieur.

• L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Les membres du Bureau de l'association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre ont procédé le samedi 19 décembre à la distribution de 39 colis de Noël aux bénéficiaires de l'association et aux veuves des anciens combattants. Dans le contexte sanitaire de cette année 2020, les membres de l'ACPG n'ont pas pu faire de porte à porte pour la vente des calendriers qui finance ces colis de Noël. Cependant le relationnel tissé au fil des ans a porté ses fruits : « Nous remercions les entreprises, les commerçants et les particuliers de la commune pour leur générosité, d'eux-mêmes ils ont fait la démarche de nous demander nos calendriers » Cet élan de générosité solidaire a beaucoup touché les membres de l'association. « Nous remercions également chaleureusement Madame WAIRY et ses enfants pour leur participation aux colis de Noël et pour leur accueil lors de cette distribution » ajoute Jean-Noël GOURLAY.



AVEC GRAND CALAIS Terres & Mers

• LA CRÈCHE POM' D'API EN VOIE DE LABELLISATION ENVIRONNEMENTALE

« Vie Écolo Crèche » est le 1er label de développement durable dédié à la petite enfance. Ce réseau propose un dispositif permettant aux professionnels de la petite enfance de s'inscrire dans une démarche éco-responsable dont les objectifs sont l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des professionnels, la réduction des impacts sur l'environnement et l'initiation des petits à l'écologie.

Dans le cadre de cette labellisation l'équipe de la crèche a participé à une journée de formation sur l'éducation à l'environnement. La directrice Déborah GUETTET nous explique sa démarche : « Ce projet s'oriente vers la création d'activités manuelle à base d'éléments naturels et de récupération. Nous demandons aux parents de ne pas hésiter à agrémenter nos stocks en apportant, après leurs week-ends en plein air feuilles, pommes

de pin, coquillages, marrons, brindilles... Nous avons cette année orienté une partie de nos achats vers l'aménagement du jardin avec une table pique-nique et un bac de plantation sur pieds pour la manipulation. Nous souhaitons développer les temps au grand air et avons acheté des salopettes de pluie pour protéger les vêtements des enfants. Nous aimons laisser les enfants découvrir les différentes matières pour développer le toucher »

Une dynamique environnementale constante dans l'établissement

Inaugurée le 15 septembre 2012, la crèche Pom'd'Api a été construite avec des exigences de haute qualité environnementale et la crèche bénéficie d'un diagnostic très satisfaisant, car dès l'ouverture le ton était donné avec des pratiques écologiques : utilisation des couches lavables, emploi de produits d'entretien et d'hygiène bio, utilisation de pâte à modeler végétale...

L'année 2020 a été celle du projet de labellisation et il se poursuit en 2021.

La labellisation se déroule en 4 étapes. La première consiste en un diagnostic du bâtiment et des pratiques « Nous avons effectué cette première étape début 2020 malgré le confinement, suite à ce diagnostic nous mettons des choses en place », annonce Déborah GUETTET, « au niveau de l'énergie nous sommes bien placés car nous avons des panneaux photovoltaïques, nous allons diminuer notre consommation d'eau en insérant un poids dans le réservoir d'eau des WC, en récupérant l'eau non consommée par les enfants pour le jardin... Au niveau de l'alimentation nous sommes au top, avec du 100% bio. Concernant la vaisselle, après le plastique puis le bambou nous utilisons aujourd'hui du verre, les cuillers ne sont plus en plastique mais en inox. Et je limite au maximum les impressions »



Les enfants se sont appropriés le bac à plantation



Atelier peinture à la betterave rouge

Du côté des jeux, certaines pratiques évoluent, maintenant la peinture est naturelle « Les couleurs sont créées avec des mixtures de pelures d'oignon, de betterave, de poireau, de chocolat... nous sommes au stade des tests et nous expliquons aux parents notre démarche. Pour la colle nous avons une recette à base de farine et d'eau, c'est une nouvelle organisation qui se met en place et cela demande l'implication de toute l'équipe. Au niveau des produits d'hygiène nous utilisons déjà des savons et liniments bio, mais l'idée est d'aller plus loin en commandant en plus gros conditionnement pour limiter les déchets plastiques et nous projetons de diminuer le nombre de références des produits d'entretien »

En ce qui concerne l'accueil et la qualité de vie, Pom' d'Api est aussi au top « Nous sommes reconnus pour ça » se réjouit Déborah GUETTET.

Ce projet de labellisation permet de booster l'équipe dans sa dynamique environnementale avec l'idée d'en faire toujours plus avec par exemple le projet d'un système de troc entre les parents pour donner une seconde vie aux vêtements, aux jouets...

Il reste deux étapes à franchir pour Pom d'Api avant d'obtenir le label Vie Écolo Crèche (valable 3 ans), avec l'évaluation des progrès via un nouveau diagnostic, une étude de dossier par le comité et enfin avec la mise en place d'un nouveau plan d'actions.

• LA FÊTE DE NOËL À LA CRÈCHE

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, la fête de Noël a réduit son format et s'est déroulée au sein de la crèche. L'équipe a proposé un spectacle de marionnettes « Les bons amis », pour raconter une belle histoire de partage et de solidarité. Le spectacle a été joué à plusieurs reprises pour que tous les petits puissent en profiter. Le mardi 22 décembre était le temps fort de cette fête de Noël puisque, après le goûter, le Père-Noël est passé pour offrir un livre aux enfants.

AU CENTRE DE LOISIRS DANS LA COMMUNE

La session d'hiver

Le centre de loisirs intercommunal fonctionnera dans notre commune du lundi 22 février au vendredi 5 mars, de 9h à 17h. Avec un péri-accueil le matin dès 7h15 et le soir jusque 18h. Un service de restauration est proposé le midi.

Comme pour les sessions de cet été, l'accueil sera organisé dans le respect des contraintes sanitaires et le programme proposé par l'équipe d'animation sera très riche pour faire passer d'excellentes vacances aux enfants.

La session de printemps

Fonctionnera du lundi 26 avril au vendredi 7 mai, dans les mêmes conditions d'accueil.

La permanence d'inscription est prévue le mercredi 2 mars de 17h à 18h à la salle polyvalente des Attaques ou à l'accueil de GRAND CALAIS Terres & Mers de 9h à 12h et de 14h à 17h (76 boulevard Gambetta Calais).

Clôture des inscriptions le vendredi 19 mars.

• COMMUNIQUÉ SUITE À L'INCENDIE D'UNE BENNE À DÉCHETS MÉNAGERS

Début janvier, dans une rue de notre commune, c'est une bouteille contenant des résidus d'essence et un lot de briquets jetés à tort dans une poubelle jaune qui ont déclenché un départ de feu dans la benne d'un camion de collecte des emballages. La situation a rapidement été contrôlée grâce à la réactivité des agents qui ont déversé le contenu du camion sur la chaussée (environ 2m3 de déchets) et utilisé 2 extincteurs présents sur le camion pour maîtriser le début d'incendie.

Aucun blessé et aucun dégât matériel ne sont à déplorer mais **la situation aurait pu être dramatique**, le camion concerné collectant les papiers et emballages recyclables.

Suite à cet incident GRAND CALAIS Terres & Mers rappelle la nécessité de respecter les filières de prise en charge des déchets et insiste sur les dangers que représentent les déchets spéciaux et notamment les déchets dangereux par leurs contenus.



DÉCHETS SPÉCIAUX : BIEN SAVOIR LES IDENTIFIER

GRAND CALAIS assure quotidiennement la collecte des déchets ménagers dits courants dans les 14 communes de l'agglomération. Par déchets courants on entend les ordures ménagères tels que les plastiques non recyclables, les emballages souillés, les déchets alimentaires... mais aussi les journaux, magazines et emballages recyclables ménagers, les cartons, bouteilles et flacons plastiques, canettes et boîtes de conserves ou encore les bouteilles en verre.

Les déchets spéciaux, quant à eux, doivent faire l'objet d'un traitement particulier car leur composition, leur volume ou leur dangerosité implique une prise en charge spécifique. On liste dans les produits spéciaux :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques : réfrigérateur, téléviseur ordinateur, imprimante, téléphone...
- Les pièces automobiles : batterie, pneus, huile de vidange...
- Les piles, accumulateurs, ampoules, batteries

- Les produits chimiques : les solvants, les hydrocarbures, les déchets phytosanitaires, la peinture, l'encre, les chiffons souillés...
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux : seringues, aiguilles...
- Les déchets issus des travaux : déblais/gravats, peinture, plâtre/plaques de plâtre, bois, métaux...
- Les meubles
- Les huiles de friture

Une bouteille d'eau, de jus d'orange, un bidon... ayant contenu un solvant, un diluant, des hydrocarbures DEVIENT un déchet spécial et doit être déposé en déchetterie et non jeté avec les déchets ménagers.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être mélangés aux déchets ménagers courants.

Le bon geste pour les évacuer, c'est de se rendre en déchetterie.
Informations sur www.sevadec.fr

• COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est programmée le lundi 22 février. Dans la limite de 1m³, il faudra sortir les encombrants le matin avant 6h30 ou la veille après 20h. Pour bénéficier de ce service il faut s'inscrire au plus tard le vendredi 18 février à 12h en appelant le secrétariat du service collecte de l'agglomération au 03.21.46.66.28 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Sont exclus du ramassage des encombrants : les ordures ménagères, les cartons, les textiles, les déchets toxiques ou dangereux (tôle amiantée, pneu, huile, batterie, bouteille de gaz...), les déchets de démolition et de terrassement (gravats, terre, débris...).

AVEC LE SEVADEC – DISTRIBUTION DE COMPOST DANS LA COMMUNE

Avec l'arrivée du printemps, les jardiniers vont s'atteler aux plantations, c'est pourquoi, en partenariat avec le SEVADEC, la commune organisera une distribution de compost le vendredi 19 mars de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 dans l'espace communal situé rue de Strasbourg, à l'entrée de la Zone d'Activités des Estaches. Il faudra bien entendu porter un masque et veiller au respect de la distanciation sociale. Pensez à apporter vos contenants.

LA VACCINATION CONTRE LA COVID

Le 7 janvier un centre de vaccination territorial contre la Covid-19 a ouvert à Calais. Mis en place par le centre hospitalier TECHER, il est situé dans la salle polyvalente de l'EHPAD la Roselière 1601 boulevard des Justes Calais. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h en non-stop et les samedis et dimanches de 9h à 13h.

Dans un premier temps la vaccination est accessible à l'ensemble des professionnels de santé, publics ou privés, aux pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, aux résidents des EHPAD, aux personnes handicapées vulnérables prises en charge dans des accueils spécialisés et aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Madame BOUCHART, Maire de Calais, Présidente de Grand Calais Terres & Mers a programmé l'ouverture d'un second centre de vaccination au Forum Gambetta pour intervenir en complémentarité du premier. Tout le dispositif opérationnel était prêt pour ouvrir à partir du 20 janvier du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.

Nous avons donc entrepris avec Odile CORDIER, la première adjointe, les 21 et 22 janvier un sondage téléphonique auprès de nos 176 attaquois de plus de 75 ans pour connaître leur situation par rapport à cette vaccination possible. Nous avons eu la bonne surprise de découvrir qu'une vingtaine d'entre eux avaient déjà été vaccinés, qu'une soixantaine allaient gérer leur inscription eux-mêmes ou avec leur famille, et que les autres attendaient le conseil de leur médecin avant de se décider.

Malheureusement, par manque de doses disponibles, nous avons eu la confirmation dans l'après-midi du 22, que le centre de la Roselière suspendait

toutes les nouvelles inscriptions, et reportait environ 37 % des rendez-vous de première injection prévus dans le courant du mois de Mars.

Madame BOUCHART nous a également confirmé hier soir qu'elle n'ouvrirait pas celui du Forum Gambetta pour le moment et que la date ne pouvait être fixée en raison de l'absence totale de visibilité sur le calendrier d'arrivée des vaccins et les quantités disponibles dans les prochaines semaines.

L'ensemble des Maires de l'agglomération regrettent le manque d'organisation des circuits d'approvisionnement dans les territoires qui mettent à mal les efforts déployés localement sur Calais pour proposer une offre vaccinale au plus près des populations.

Un standard téléphonique (03.21.46.20.56) est mis en place à l'hôtel de ville de Calais pour répondre aux questions.

Néanmoins, nous avons assuré nos aînés de la commune que nous les tiendrons informés dès que nous aurons les dates de reprise à la Roselière et d'ouverture du nouveau centre de vaccination, et que nous pourrions les accompagner dans leurs démarches.

Par contre, toutes les personnes qui ont reçu leur première injection doivent se présenter au rendez-vous fixé pour la deuxième injection qui sera bien assurée à la Roselière.

LES MASQUES

Vous avez certainement entendu aux informations que les masques en tissu artisanaux n'étaient plus efficaces dans les lieux publics contre les variants du virus. A ce sujet, nous vous précisons que les masques que nous avons distribués lors de notre deuxième permanence du 30 mai, le sont.

LA FIBRE

CAP FIBRE est l'opérateur en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement du territoire en Très haut débit décidée par les élus du Syndicat mixte La fibre numérique 59/62.

Le déploiement de la fibre sur notre commune s'est déroulé en 2 tranches, débuté en août 2019 il s'est achevé en décembre 2020. Quelques habitations sont encore en cours de raccordement. Pour vérifier l'éligibilité de votre habitation

au raccordement consulter le site CAP FIBRE. Vous pouvez consulter la liste des opérateurs sur www.capfibre.fr Le choix de l'opérateur est libre.

Le cadre de la gratuité du raccordement : Sur le domaine public la prise en charge est à 100%.

Sur le domaine privé, 35 mètres de câble sont déployés gratuitement du portail de votre propriété jusqu'à la porte d'entrée, puis 15 mètres de câble de la porte d'entrée à la prise.



CAP FIBRE
TRÈS HAUT DÉBIT 59 & 62

Les mètres supplémentaires sont potentiellement facturables par votre opérateur.

PROJET DE CHANGEMENT DE GAZ : LA PHASE RÉGLAGE VA DÉBUTER

En 2020, GRDF a procédé à l'inventaire de votre matériel au gaz et à partir du 1er février, les réglages des installations vont débuter. Cette prestation est prise en charge par GRDF et obligatoire avant l'arrivée du gaz norvégien (bascule prévue mi-octobre). Les logements qui n'auront pas été réglés d'ici-là seront coupés pour des raisons de sécurité. Même si votre appareil dispose de l'autocollant « appareil recensé », l'étape supplémentaire de réglage est obligatoire et un refus entraînera une coupure de gaz. Ne fermez pas votre porte aux professionnels mandatés par GRDF car ils doivent intervenir une dernière fois.

Pour ceux qui n'ont pas eu d'inventaire en 2020, un RDV inventaire /réglage pourra être programmé. Si aucun courrier n'a été reçu de la part de GRDF, contactez la société HORISIS au 03.66.88.17.91.



Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet.

Vous souhaitez en savoir plus sur le prochain changement de gaz ?
grdf.fr/changementdegaz

• LES AIDES DU DÉPARTEMENT

La politique jeunesse du Département vise à accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, leur insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'à favoriser les initiatives et l'engagement citoyen.

- **Aide au BADA/BAFD** pour les 17/25 ans, la demande est à faire en ligne sur jeunesdu62.fr 15 jours au minimum avant le début de la formation (200 €).

- **Bourse initiatives jeunes** pour les 16/25 ans afin de financer un projet individuel ou collectif dans les domaines de la citoyenneté, de la solidarité locale et à l'international, de la vie locale, de la culture, du sport, du développement durable... demande à réaliser sur jeunesdu62.fr (500 € max projet individuel et 2 500 € max projet collectif).

- **Permis en route vers l'emploi** pour les 17/25

pour financer le permis B dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle. Contacter la Maison du Département et de la solidarité au 03.21.00.01.96 (980 € sous conditions de ressources).

- **Permis engagement citoyen** pour les 15/25 ans pour financer le permis B en échange d'un engagement citoyen de 35 heures dans une association. Demande en ligne sur jeunesdu62.fr (400 €)

- **L'aide à la subsistance** pour les 18/25 ans en situation de précarité, pour couvrir les besoins alimentaire, d'hébergement, d'habillement, d'hygiène et de santé. Contacter la Maison du Département et de la Solidarité au 03.21.00.01.96

- **L'aide liée à un projet professionnel** pour les 18/25 ans (dès 16 ans par dérogation) pour



participer au coût d'une formation, à l'achat de matériel de travail, des frais de restauration, d'hébergement, de transport. Sous conditions de ressources. Contacter la Maison du Département et de la Solidarité au 03.21.00.01.96.

- **Sac à dos** pour les 16/25 ans pour partir une 1ère fois en autonomie, en groupe, pour un séjour d'au minimum 4 nuits. (150 à 200 €).

Si vous souhaitez monter votre projet, vous pouvez contacter :

- MDS du Calais 40 rue Gaillard Calais
David LANDRY 03.21.46.56.80
Landry.david@pasdecalais.fr

LES AIDES DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

La question des mobilités est centrale pour de nombreux demandeurs d'emploi ou travailleurs modestes et l'emploi est la priorité numéro un de la Région.

Dans ce contexte de nombreux dispositifs ont été mis en place, pour soutenir les entreprises, et pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches.

L'un des dispositifs emblématiques est la plateforme Proch'emploi, dont nous relayons régulièrement les offres d'emplois sur notre site

Internet www.lesattaques.fr dans la rubrique « Vie économique ».

- **« En route vers l'emploi » avec un prêt de véhicule à 1 € par jour.**

La Région Hauts-de-France a mis en place ce dispositif en 2018. Il vise à soutenir le retour au travail des demandeurs d'emploi en mettant à disposition une voiture pour les personnes qui ont retrouvé un travail et qui ont des difficultés pour réaliser les trajets domicile-travail. La Région dispose d'une flotte de 80 véhicules.



Région
Hauts-de-France

Pour bénéficier du prêt d'une voiture, il faut remplir certaines conditions (<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide632>) et depuis le 1er janvier 2021 le montant journalier du prêt est abaissé de 2 à 1 € ! Renseignements au 0 800 026 080.

• AIDES DE L'ÉTAT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements dans le cadre du plan de relance annoncé en septembre 2020 par le gouvernement, le dispositif MaPrimeRénov' est devenu accessible à tous les propriétaires depuis le 1er janvier 2021. Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, cette aide est accessible aux propriétaires occupants, sans condition de ressources. Le but est de favoriser les rénovations pour l'éradication des « passoires énergétiques ».

À savoir

- Les travaux faisant l'objet d'un devis signé à partir du 1er octobre 2020 sont éligibles
- Remplacé par MaPrimeRénov' le crédit d'impôt pour la transition énergétique est supprimé depuis le 1er janvier 2021
- RDV sur <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>

ACTION LOGEMENT : AIDE AU LOGEMENT POUR LES SALARIÉS ET DEMANDEUR D'EMPLOI

La crise sanitaire continue de fragiliser les salariés : perte de revenus ou d'emploi et CDD non renouvelé. Action Logement propose une extension et une évolution de l'aide exceptionnelle aux impayés de logement pour les locataires et les propriétaires.

Une aide exceptionnelle de 150 € par mois renouvelable pendant 6 mois

Depuis le 15 décembre 2020, les personnes en situation de chômage partiel, de baisse de revenus professionnels ou de promesse d'embauche ajournée pourront bénéficier de l'aide, sous conditions, pour une durée de 2 mois, soit 300 € maximum. En cas de perte d'emploi, cette aide pourra être portée à 6 mois.

Les personnes en situation de perte d'emploi qui ont déjà bénéficié de l'aide (fin de CDD, rupture d'un CDI ou d'une mission d'intérim) pourront obtenir, sous conditions, 4 mois complémentaires, soit 6 mois au total.

Vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou en situation de perte d'emploi du secteur privé ou agricole ? Découvrez dès maintenant les nouvelles dispositions de l'aide et déposez votre dossier sur :

<https://www.actionlogement.fr/nouvelles-aides-logement>

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète du bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Chaque année, ce gaz est responsable d'une centaine de décès.

Les intoxications au CO ont plusieurs causes : Mauvaise évacuation (conduit de fumée obstrué, mal dimensionné), absence ou insuffisance de ventilation (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées), défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude, vétusté, usage inapproprié d'appareils (chauffage d'appoint utilisés en continu, groupe électrogène...)

Tous les types d'appareils constituent une source potentielle de CO : Les chaudières à bois, à charbon, à gaz, à fioul, chauffe-eau, les inserts, les poêles, les chauffages mobiles d'appoint, les cuisinières à bois, à charbon, à gaz, les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile, les appareils de type brasero.

Les symptômes sont les suivants : Maux de tête, fatigue et nausées. Ils apparaissent plus ou moins rapidement. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, en quelques minutes. La prise en charge doit intervenir dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation spécialisée.

En cas de suspicion d'intoxication : Aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux, appelez les secours : le 15, le 18 ou le 112 et le 114 pour les personnes malentendantes.

Il faut bien sûr faire vérifier ses installations par un professionnel qualifié et faire effectuer un ramonage de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Pendant tout l'hiver : Aérez votre logement, ne bouchez jamais les entrées d'air. Respectez les consignes d'utilisation des appareils indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.

En période de grands froids : N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero... N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu, ils doivent fonctionner uniquement par intermittence.

Si vous venez d'acquérir un appareil, assurez-vous auprès d'un professionnel qualifié de sa bonne installation et de son fonctionnement avant la mise en service.

En cas de coupures d'électricité : Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur et jamais dans des lieux clos.

En période de redoux : Si vous disposez d'un appareil dans lequel il est possible de laisser couvrir le feu (poêle à charbon) ne le laissez pas couvrir s'il est annoncé une période de redoux.

Les détecteurs de CO : Si vous vous équipez d'un détecteur, assurez-vous qu'il soit déclaré conforme à la norme européenne NF EN 50291 (cette mention doit figurer sur l'emballage du produit).

Lors de l'entretien annuel de votre chaudière, le professionnel est tenu de mesurer le CO pour s'assurer que votre installation n'émet pas.



• ASSURANCE MALADIE

Pendant la crise sanitaire, en plus des démarches en ligne que permet le compte Ameli, les services d'accueil téléphonique et physique de l'Assurance Maladie restent ouverts, en privilégiant les RDV. L'assuré doit prendre un RDV via son compte Ameli dans la rubrique « Mon agenda » puis « Prendre un rendez-vous » ou en appelant le 36 46 (service gratuit + prix de l'appel). L'assuré sera ensuite appelé par un conseiller pour évaluer la possibilité de traiter le dossier à distance. Dans le cas contraire, le conseiller prépare le dossier avec l'assuré pour qu'il apporte avec lui les justificatifs lors du RDV.

Privilégier les services dématérialisés pour l'essentiel des démarches

Le site ameli.fr présente une information régulièrement réactualisée sur les droits, les démarches et la crise sanitaire avec une rubrique dédiée à la Covid-19.

Pourquoi est-il important de mettre à jour ses coordonnées dans son compte Ameli ?

Numéro de téléphone, adresse postale, mail... Il est essentiel de mettre à jour ses coordonnées pour une gestion optimale dans le cadre du « contact tracing », qui vise à lutter contre la propagation de la Covid-19. L'ensemble des patients dépistés positifs sont contactés par téléphone par l'Assurance Maladie et reçoivent, avant l'appel, un SMS émis par le numéro 38663 les renvoyant



ameli.fr pour les assurés

vers un site internet leur permettant de préparer cet entretien, et notamment de lister les personnes avec lesquelles ils ont été en contact. Les personnes « contact » reçoivent aussi un SMS émis par le 38663 renvoyant vers un site où elles peuvent trouver les informations utiles sur les mesures sanitaires à respecter et sur leurs droits.

Appli Ameli : gérer son compte depuis son smartphone

L'application Ameli pour smartphone et tablette est gratuite. Elle est disponible au téléchargement sur l'App store et le Google Play store. Elle s'avère pratique pour gérer son compte Ameli et réaliser les principales démarches lorsque l'on ne possède pas d'ordinateur.

• LE MARQUAGE DES VÉLOS DEVIENT OBLIGATOIRE EN 2021

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite, les vélos vendus neufs par des commerçants font l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier. Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données pour retrouver plus facilement les propriétaires.

Ne sont pas concernés par ce marquage obligatoire : les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 16 pouces) ; les remorques de cycle ; les engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, hoverboards...). Leurs propriétaires peuvent cependant en faire la demande.

Le statut du cycle figurant dans le fichier national unique sera accessible librement au moyen de l'identifiant du cycle. Lors de l'achat d'un vélo d'occasion entre particuliers, l'acheteur pourra vérifier si le cycle n'est pas déclaré volé.

En cas changement de propriétaire ou de vol, le propriétaire en fera la déclaration auprès de l'opérateur.

TRIBUNE

Par ces quelques lignes nous tenions, à nouveau, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de 2020.

L'année 2020 fut particulière notamment avec la lutte contre la Covid 19 ; elle s'est achevée sans beaucoup d'éclats festifs. Un sentiment généralement partagé était de se dire « Goodbye 2020 ».

2021, par cette nouvelle année qui démarre, recevez au nom de notre équipe «Un Nouveau Souffle pour Les Attaques» nos vœux les plus toniques pour ensemble, construire un bel avenir, à notre commune.

Nous sommes présents pour vous, pour tous, pour notre village, soyons unis.

Prenez soin de vous

Eliane Krasinski
Jean Paul Vasseur
Vanessa Vamplus
l'ensemble de l'équipe «Un Nouveau Souffle pour les Attaques»

• ILS NOUS ONT QUITTÉS

Mme Madeleine BECQUET, née WULVERYCK, le 14 novembre 2020
Mme Thérèse LAMBERT, née STAQUET, le 21 novembre 2020
Mme Françoise DUQUESNE, née BOUIN-TOULOTTE, le 27 novembre 2020
Mme Bernadette CUGNY, née BRASY, le 15 décembre 2020

• ILS SONT VENUS AU MONDE

Lyanna LECOINTE, le 8 janvier 2021, fille de Ludovic LECOINTE et de Linda CAUCHOIS

• HOMMAGE À NOTRE DOYENNE

Mme Yvonne GOUVERNEUR, notre doyenne, nous a quittés le samedi 9 janvier. Elle allait fêter son 98ème anniversaire le 9 juillet prochain.

Née à Vieille-Église, Yvonne DIACRE est arrivée sur notre commune à l'âge de 20 ans au service de la famille BEAUVALOT à la brasserie. Elle y rencontrera son mari Albert GOUVERNEUR, chauffeur livreur à la brasserie.

Et ils se marient le 23 juin 1947 à Vieille-Église

Au décès de son mari, Mme GOUVERNEUR a vécu avec sa fille et son gendre Maryse et Éric LASSALLE

L'an dernier, une délégation du Conseil Municipal l'a visitée chez ses enfants pour lui remettre le colis des aînés. Notre doyenne était ravie de cette visite et avait apprécié le bouquet de fleurs accompagnant son colis de Noël.

Choyée par ses enfants, Mme GOUVERNEUR s'est éteinte paisiblement le 9 janvier dans l'après-midi.

Mme Francine MISSWALD, née HEDE, le 30 décembre 2020
Mme Josette MARQUANT, née CLEMENT, le 2 janvier 2021
Mme Yvonne GOUVERNEUR, née DIACRE, le 9 janvier 2021
M. Michel POLLET, le 14 janvier 2021



CLIN D'OEIL

BRAVO ! LES ATTAQOIS ONT BATTU TOUS LES RECORDS

En cette période si spéciale, vous avez été exceptionnellement généreux lors des collectes solidaires de fin d'année 2020 au bénéfice de l'Établissement Français du Sang, la Banque Alimentaire gérée par l'Association Entraide du Calais et de la Croix Rouge.

Vous avez été 89 donateurs de sang (+3 par rapport à l'année précédente), 1 tonne 431 kilos de denrées alimentaires ont été collectés (+ 243 kg) et près de 400 ont été jouets ont été collectés par l'association J'habite à L.A et remis à la Croix Rouge.

Un grand merci à tous les Attaquois et aux agriculteurs qui se sont mobilisés ! Rendez-vous en 2021 pour relever de nouveaux défis !

• LA COLLECTE ALIMENTAIRE

Le record de la collecte alimentaire a été pulvérisé avec 1 tonne 431 kilos ! Les élus municipaux et l'association J'habite à L.A se sont mobilisés le dernier week-end de novembre pour cette collecte au profit de l'AEC.

Le stand de J'habite à L.A était installé dans le parc de la mairie pour recueillir vos dons en toute sécurité, dans la soirée du vendredi et le samedi matin. Le dimanche matin les élus se sont installés à l'entrée d'Intermarché.

Sur les 3 jours de campagne, les élus ont collecté 966 kilos de denrées remis à l'Association d'Entraide du Calais.

Les Compagnons d'Emmaüs ont collecté le vendredi et le samedi à Intermarché 465 kilos de marchandises à leur profit.





• LE DON DU SANG

La commune a mis à disposition de l'Établissement du Sang Français la salle polyvalente pour l'organisation de sa collecte le dimanche 15 novembre. Malgré les contraintes liées à l'épidémie et la prise de rendez-vous préalable pour le respect des contraintes sanitaires, vous avez été encore plus nombreux à répondre présents. Le record de participation dans la commune a été battu avec 89 donateurs (dont 16 primo donateurs).

LA COLLECTE DE JOUETS



En parallèle de sa participation à la collecte alimentaire, l'association J'habite à L.A a spontanément organisé une collecte de jouets au profit de la Croix Rouge. La collecte de jouets et de denrées a commencé à l'école le vendredi 27 novembre, elle s'est poursuivie tout le week-end. Près de 400 jouets ont été déposés par les petits Attaquois. Félicitations aux enfants qui ont su faire preuve d'une grande générosité en confiant leurs jouets aux parents pour cette superbe action solidaire.

• CONCOURS DU MEILLEUR ROND DE ST NICOLAS : Notre commune à l'honneur

Élodie REBIER se distingue à la seconde place

Élodie REBIER est bien connue des Attaquois pour ses missions d'agent communal à la garderie, à la cantine, au Centre de Loisirs et à la Salle de Sports. Et elle a des talents cachés !

Sa famille, qui les connaît bien, l'a inscrite au concours du meilleur rond de Saint-Nicolas organisé par le quotidien NORD LITTORAL. C'est dans la catégorie amateur qu'Élodie s'est distinguée. Elle a d'abord été sélectionnée parmi plus d'une cinquantaine de candidats ! Puis lors de la deuxième sélection réalisée parmi les 4 finalistes, Élodie a remporté la très honorable seconde place face à une concurrente quasiment professionnelle puisqu'elle envisageait au moment du concours de créer son commerce.

Comme nous avons eu la chance de goûter le Rond de St Nicolas d'Élodie, nous la félicitons très sincèrement pour cette distinction largement méritée et l'encourageons pour l'année prochaine.

La boulangerie DEJONGHE Père & Fils a remporté le prix des lecteurs

Habitué des concours où il s'illustre régulièrement, Samuel DEJONGHE a défendu les couleurs de l'entreprise familiale au concours du meilleur rond de Saint-Nicolas et notre pâtissier a une fois de plus fait parler de lui en remportant le prix du lecteur.



Bravo !

Nous les remercions tous les deux d'avoir mis notre commune à l'honneur

• L'APPEL DU PIED

Marie COTTE a ouvert son cabinet de réflexologie plantaire

Après une expérience de 15 ans à l'hôpital, Marie COTTE est devenue infirmière libérale. Et avec sa vocation et son souhait de pouvoir consacrer beaucoup de temps au service des autres, elle s'est orientée vers une nouvelle activité de service à la personne. Après quelques recherches, Marie COTTE a décidé de suivre une formation de réflexologie plantaire avec l'école B2R.

Cette formation se déroule aux Attaques dans la salle de conférence du gîte le Grand Saule qui accueille un week-end par mois la formatrice, Sandrine Rull. « La réflexologie plantaire a été une révélation, au départ je pensais que c'était basé sur la détente, mais cela va bien au-delà, on reste dans le domaine du soin, comme à la base je suis infirmière c'est ce qui me plaît »

Qu'est-ce que la réflexologie plantaire ?

La réflexologie plantaire fait partie des médecines douces, cette discipline agit en complément de la médecine traditionnelle. La réflexologie plantaire est fondée sur le fait que chaque zone du pied correspond à une partie du corps. Cette réflexologie apporte une réelle sensation relaxante et soulage de certaines pathologies, des problèmes digestifs, des angoisses, des insomnies, des maux de dos... ou simplement du stress grâce à des massages à des endroits précis des pieds et de la voûte plantaire.

Chez l'enfant, la réflexologie plantaire est essentiellement bénéfique sur les cauchemars et l'énurésie. Chez les plus jeunes sur les poussées dentaires et chez les ados sur le stress avant les examens.

Marie COTTE n'intervient pas dans les démarches de perte de poids ou d'arrêt du tabac.

Les contre-indications à cette pratique sont : un traumatisme du pied comme une entorse, une thrombose, des problèmes cardiaques récents ou circulatoires, un début de grossesse...

Un accueil cocooning au cabinet

Après une formation de 10 mois, Marie-COTTE a présenté son mémoire et elle a été diplômée en juin dernier. En septembre, la réflexologue a installé son cabinet à son domicile. L'ambiance cosy et nature invite à la détente « Au départ je voulais exercer chez mes patients. Étant à mi-chemin entre le bien-être et le médical j'ai finalement opté pour un cabinet, afin que les personnes qui s'adressent à moi changent d'atmosphère et prennent vraiment du temps pour elles ».

La patientèle de Marie COTTE est essentiellement féminine pourtant la



réflexologie plantaire est aussi indiquée pour les hommes « En général les hommes qui consultent ont été recommandés par un kiné ou un autre professionnel de santé ».

La première séance dure 1 heure 30, le temps que la réflexologue et le demandeur fassent connaissance. Avec les adultes, Marie COTTE prend le temps de boire un café et avec les enfants de manger un bonbon afin d'établir un contact avant le passage sur la table de massage « La séance débute par une discussion, tout part de là. La mise en confiance est primordiale car la réflexologie plantaire est de l'ordre de l'intime. Puis confortablement installé, c'est le patient qui donne le rythme à la séance, il peut dormir, se reposer, parler, pleurer... »

Un nombre de séance n'est pas défini à l'avance « C'est au cas par cas, parfois une ou deux séances suffisent, parfois il en faut plus. Chaque séance est différente et dure environ 1 heure » En général les effets se ressentent au bout d'une semaine et le bénéfice peut aller jusqu'à 3 mois.

Marie COTTE souligne que la réflexologie plantaire, comme une thérapie elle peut régler beaucoup de problèmes. Le tarif de la séance est de 50 € et certaines mutuelles commencent à prendre en charge la réflexologie plantaire.

Marie COTTE a baptisé son cabinet « L'appel du pied », comme un clin d'œil à l'appel à l'aide, l'appel à la détente, l'appel au bien-être...

La réflexologie plantaire s'inscrit totalement dans la philosophie de vie de Marie COTTE qui se veut bienveillante, à l'écoute de l'autre tout alliant détente et soin.

L'appel du pied
718 Route Nationale
06.70.61.28.27

GRANDE TOMBOLA DE LA NOUVELLE ANNÉE

Exceptionnellement cette année, la cérémonie des vœux du Maire ne peut pas avoir lieu. C'est dans ce contexte, que nous vous proposons de participer à un jeu afin de bien commencer l'année quand même.

Avec la distribution de votre magazine Les Attaques Infos vous avez reçu une carte de vœux contenant un bulletin de participation à cette grande tombola exceptionnelle (1 bulletin par foyer).

400 bons d'achat d'une valeur de 5 à 50 € à valoir chez les commerçants partenaires de la commune, ainsi que des abonnements d'un an à

la médiathèque, des mugs, des sacs shopping et des porte-clés torche sont mis en jeu !

Rendez-vous en mairie pour le tirage au sort : Equipé d'un gant jetable, vous piocherez votre ticket dans une urne.

Les permanences pour le tirage seront assurées dans le respect des règles sanitaires, les Lundi 1er – Mardi 2 – Jeudi 4 et Vendredi 5 février de 13 à 15 h.

Mercredi 3 février de 15 à 17 h.

Samedi 6 février de 10 h. à 12 h.

Attention ! Aucun tirage ne pourra se faire en dehors de ces horaires.



Dans l'attente du plaisir de vous accueillir.